



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
Professeurs des Ecoles, AESH, PsyEN et contractuels  
Education Nationale de l'Eure**

**SNUDI FO de l'Eure, 1<sup>er</sup> syndicat des personnels du 1<sup>er</sup>  
degré**

A Evreux,  
Le jeudi 23 avril 2026

Objet : Demande de versement de l'APEH en urgence

Madame la Rectrice,

Nous revenons vers vous suite à notre courriel envoyé le 17 février 2026 à propos du versement en urgence de l'APEH.

A l'heure actuelle, de nombreux enseignants et AESH du 1er degré n'ont pas perçu le versement de l'APEH qui leur est dû, et ce depuis plusieurs mois, pour leur enfant en situation de handicap.

En effet, cette suspension de versement entraîne un déséquilibre financier pour l'agent et sa famille, privant notamment le règlement des soins spécialisés des enfants par le biais de cette aide, à juste titre.

Nous demandons donc que le versement rétroactif de l'APEH prenne effet dans les plus brefs délais et soit régularisé chaque mois sans interruption.

Nous restons disponibles pour échanger sur cette situation.

Consciente de l'intérêt que vous porterez à notre demande, nous vous prions de recevoir, Madame la Rectrice, nos salutations respectueuses.

Matthieu LAGUETTE,  
Secrétaire départemental du SNUDI FO 27  
06 51 72 57 23